



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 4 mai 2021 à 19h30

Le conseil municipal légalement convoqué le 29 avril 2021, s'est réuni en visio conférence.

A l'ouverture de la séance sont présents : **Gérard HALTER**, Maire, Mesdames et Messieurs NAUDIN Pierre, SCHULZ André, adjoints au Maire, SCHNELL-LECHNER Karine, SCHOSSIG Arnaud, WENDLING Sébastien, WEESS Julien, KERN Simone, DUDT Christine, BECKER Noémie, MESSER Valérie, KNORR Aline, ROTH Marie-Claude, BECKER Gérard, conseillers élus le 15 mars 2020.

Est absent : M. BALTZER Jean-Michel

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.
Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme SCHNELL-LECHNER Karine**

ORDRE DU JOUR

2021-04-01°) Délibération modificative

2021-04-01°) Délibération modificative :

Considérant que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2021, sur des comptes sur lesquels il est interdit d'en prévoir au stade budgétaire, il est nécessaire de prendre une délibération modificative afin de régulariser et de permettre la prise en charge du budget.

M. Le Maire propose les modifications de crédits suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

675-042 : - 15 000 €
6761 - 042 : - 37 000 €
023 : +52 000 €
6811 - 042 : + 100 €
022 : - 100 €

Recettes de fonctionnement :

775 : - 50 500 €
7788 : + 50 500 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :

192 - 040 : - 37 000 €
21318 - 040 : - 15 000 €
021 : + 52 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- De valider la décision modificative susmentionnée,
- D'autoriser M. Le Maire à émettre les pièces comptables nécessaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS